



**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**LE CLUB DE PARIS ACCEPTE LA PROPOSITION DE L'ALGERIE  
DE REMBOURSER PAR ANTICIPATION  
JUSQU'A 8 MILLIARDS US\$ DE SA DETTE**

Les représentants des pays créanciers du Club de Paris et du Gouvernement Algérien se sont réunis à Paris les 10 et 11 mai 2006 pour examiner la proposition faite par le Gouvernement Algérien de rembourser par anticipation sa dette rééchelonnée en 1994 et 1995. Cette offre reflète le rétablissement de la situation financière de l'Algérie au cours des dernières années.

Le principe du remboursement anticipé au pair et proposé à tous les créanciers du Club de Paris a été accepté. Les opérations de remboursement anticipé se dérouleront, sur une base volontaire, entre le 31 mai 2006 et le 30 novembre 2006, après signature d'accords bilatéraux.

### **Notes de contexte**

1. Le Club de Paris s'est réuni pour la première fois en 1956. Il s'agit d'un groupe informel de gouvernements créanciers des pays industrialisés. Il se réunit mensuellement à Paris avec des pays débiteurs afin de convenir avec eux d'une restructuration de leur dette.

2. Les membres du Club de Paris qui sont créanciers de l'Algérie sont l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les Etats-Unis d'Amérique, la Finlande, la France, l'Italie, le Japon, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume Uni, la Suède et la Suisse.

3. La délégation d'Algérie était conduite par Monsieur Mourad MEDELICI, Ministre des Finances. La réunion était présidée par Monsieur Xavier MUSCA, Président du Club de Paris.

### **Note technique**

La dette due par l'Algérie aux créanciers du Club de Paris et éligible au remboursement anticipé se monte à 7,9 milliards US\$ qui devaient, en vertu des accords de rééchelonnement de 1994 et 1995, être remboursés entre le 30 novembre 2006 et le 30 novembre 2011.